



Mulhouse, le 29 novembre 2016

Vos réf. : n°36 / 12.2

Objet : Observations à l'enquête publique concernant le stockage
Illimité des déchets STOCAMINE.
(Arrêté Préfectoral du 18 Octobre 2016)

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Wittelsheim
2 rue d'Ensisheim
B.P.50005
68130 WITTELSHEIM

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

STOCKAGE ILLIMITES DES DECHETS ?

Dans l'arrêté préfectoral du 18.10.2016 annonçant l'enquête publique, l'expression « stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux », même s'il est conforme à la législation, peut prêter à confusion, car de manière générale le stockage inclut généralement dans l'esprit du public la notion de déstockage, donc réversibilité. Or le déstockage deviendra totalement impossible après une opération qui s'apparente d'avantage au confinement.

En effet

- * dans la mesure où les puits d'accès seront rebouchés
- * dans la mesure où des barrières soi-disant « étanches » condamneront l'accès des galeries et dans la mesure où l'eau aura envahi l'ensemble du site,
- * dans la mesure où la convergence des parois constituera une sorte de sarcophage pour les déchets, comment imaginer que l'on puisse encore accéder à ces lieux de stockage.

RAJOUTER DE LA POLLUTION A LA POLLUTION

Lors de la séance du CODERST, du 8 septembre 2016 Alsace Nature a contesté **la valeur excessive de la concentration limite de 50 µg/l de substances actives**, autorisée pour les eaux usées rejetées dans la Thur.

Le rejet final de ces eaux usées dans la Thur ne peut qu'aggraver l'état de la nappe souterraine déjà fortement touchée par du lénacil et du bromacil.

N'oublions pas que le syndicat des eaux EBE (Ensisheim- Bollwiller et Environ) a dû recourir à l'édification d'un nouveau puit à l'orée de la forêt de Munschhouse pour trouver une eau qui soit acceptable à la consommation.

D'autres opérations similaires concernant d'autres secteurs du bassin potassique ont déjà eu lieu. Citons la décharge du ESELACKER qui fut fatale à la nappe phréatique dans le secteur de KINGERSHEIM.

Les générations futures devront vivre avec ces handicaps : faut-il prendre le risque de les pénaliser davantage.

FIABILITE DES EXPERTISES ?

alsace nature

Secrétariat général
8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
Tel : 03.88.37.07.58
Fax : 03.88.25.52.66
siegeregion@alsacenature.org

www.alsacenature.org

Défaut de communication

Un certain nombre d'expertises concernant le stockage et le déstockage furent conduites depuis 2003, comme le précise le rapport CAFFET et l'INERIS mais ne furent jamais communiquées à la CLIS qui est pourtant habilitée à appréhender tout rapport concernant la sécurité et l'avenir du site ; pour le collège des associations, ce n'est pas faute de les avoir quémandées.

Pourquoi ce défaut de communication ? Immanquablement ce manque de transparence ne pouvait que faire naître doutes et suspicion : est-ce que certaines études n'étaient pas tout à fait favorables au confinement ou admettaient la potentialité d'un déstockage ?

Erreurs du passé !

La connaissance des mouvements géologiques de long terme et le déplacement des fluides en milieux souterrains ne semble pas être totalement maîtrisée. En effet lorsque l'étude d'impact qui a conduit à la création de StocaMine a déterminé que la stabilité des galeries de stockage était fiable à tel point que l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du 3.02.1997 précisait "à l'expiration d'une durée maximale de 30 ans et sauf nouvelle autorisation, les déchets doivent être retirés". Or ce paragraphe s'appuie sur une étude faite par d'éminents professeurs et chercheurs de l'école des mines de Paris **mais en laboratoire sur des carottes de sel**.

À la même époque, grâce à l'expérience de terrain des mineurs, nous remettons en cause cette étude et clamons l'instabilité avérée des galeries.

Etudes disparates !

À la CLIS du 22 juin 2005, il nous fut présenté une étude réalisée par l'Institut Suisse pour la promotion de la Sécurité qui s'était adjoint les services de Mica Environnement et de BMG Engineering, cabinets composés de spécialistes et chercheurs en géologie, milieux miniers, etc.

Dans cette étude il était spécifié que "le toit des galeries atteint les déchets stockés au bout de **500 ans** et pratiquement plus de vide résiduel à **1300 ans**."

Est-ce en concordance avec les propos actuels de la direction de StocaMine qui prétend maintenant que certains big-bags sont difficiles à manipuler en raison de la convergence des parois ?

Le rapport de MM CAFFET (ingénieur général des mines) et SAUVALLE (ingénieur en chef des mines) de juin 2010, retient l'hypothèse de l'ennoyage total dans une fourchette comprise entre **100 et 150 ans**, puis se référant au rapport CESAME (qui ne fut jamais dévoilé) indique que "le transfert de saumure vers la nappe phréatique pourrait commencer au plus tôt 600 ans après l'ennoyage... mais que l'analyse repose sur un certain nombre d'hypothèses et conduit à des conclusions entachées d'une marge d'incertitudes".

L'INERIS retient de son côté l'hypothèse d'un ennoyage total selon une fourchette comprise entre **2 et 6 siècles**, ce qui exprime un désaccord notable avec le rapport CAFFET.

Mais les techniciens de l'INERIS conditionnent leurs hypothèses par "des vecteurs potentiels de transfert qui sont :

- présence de failles plurikilométriques : pas ou peu d'eau et jamais dans le bloc-hôte
- risque du rejeu d'une faille proche du site de stockage (séisme 6,5) ;
- présence de 15 puits (dont 2 encore ouverts) avec débit de percolation intrados /extrados ;
- présence de 43 sondages recoupés par les travaux miniers dont quelques suintements dans 5 ».

Possibilité d'un séisme !

On pressent tout de même bien des incertitudes face à ces formulations qui nous rendent au moins aussi dubitatifs que ceux qui les ont exprimées.

A cela il faut rajouter l'éventualité d'un séisme rarement prévisible mais possible dans notre région.

Est-il possible de simuler en laboratoire l'évolution d'une faille proche du site avec un séisme de magnitude 6,5 qui peut survenir de façon imprévisible et quelles certitudes peut-on exprimer quant au débit de l'eau par les puits scellés si ce même séisme fissure ou même disloque leur cuvelage.

On ignore d'autre part la quantité d'eau remplissant déjà les galeries des 11 puits dont les premiers ont été fermés dès 1954 et 1961 : un contrôle par piézomètre serait intéressant car il permettrait de faire le point sur les niveaux d'eau dans les galeries et de vérifier si une connexion s'est faite entre les différents puits !

Cette hypothèse est plausible dans la mesure où l'INERIS s'est interrogé sur la **stabilité et l'étanchéité du stot** dans la mesure où, de part et d'autre de celui-ci, se trouvent des longues tailles foudroyées provoquant d'importantes concentrations de contraintes sur le stot.

Alors qui a raison ?

Laissons la parole à l'Autorité Environnementale du CGEDD : « Néanmoins, les résultats produits ne sont traduits que par un chiffre, sans discussion des hypothèses et incertitudes sous-jacentes. Cette discussion n'est que partiellement développée dans la partie 8.2 de l'étude d'impact ("méthodes utilisées pour évaluer les projets sur l'environnement") : en particulier, une seule analyse de sensibilité est produite concernant la durée d'ennoyage, celle-ci pouvant varier de

120 ans à 650 ans selon les hypothèses sur le taux de vides après affaissement (entre 5 à 20 %) et le débit d'ennoyage (entre 22 000 m³ et 105 000 m³/an) ».

LES BARRAGES ? BEAUCOUP D'INCERTITUDES !

Barrages de sel ?

L'édification de barrages est faite de beaucoup d'incertitudes.

L'étude suisse de 2005 précitée préconisait des "serrements de sel d'une épaisseur de 20 à 50 m pour le confinement et des barrages en béton de 2 m pour le cas particulier du bloc 15.

Le rapport CAFFET en 2010, donc récemment, reprenait également à son compte la mise en place de barrages de sel gemme sur une longueur cumulée de 700 m.

Béton ou Bentonite ?

La direction STOCAMINE proposa d'abord à la CLIS(CSS) des barrages en béton, puis en bentonite pour revenir ensuite au béton et reproposer dans l'étude d'impact à nouveau la bentonite.

Et puis la lettre d'information STOCAMINE d'octobre 2016 précise : « **Deux barrages pilotes de confinement vont être réalisés en 2017, l'un en béton coulé et l'autre en béton projeté.** »

Il semble en effet que celle-ci ne soit pas très performante en présence de saumure !
Bref, c'est une valse-hésitation permanente !

Allons-nous tester en quelques mois des processus qui devront en couches géologiques profondes donner l'assurance d'une étanchéité sur des centaines d'années ?

L'étude d'impact dit encore : « Pour assurer cela, la solution de barrages à l'instar de ce qui est étudiée dans les sites de stockage en mines de sel d'autres pays européens est actuellement examinée. »

Aucune certitude ne nous est aujourd'hui accordée au moment où se déroule une enquête publique envisageant le confinement des déchets ! On a l'impression de jouer à la roulette russe !

Ni MM CAFFET et SAUVALLÉ, ni les ingénieurs de l'institut suisse pour la Promotion de la Sécurité n'évoquaient le recours à des barrages faits de bentonite ou de béton : pourquoi ?

Des expérimentations sont en cours (ex. en Allemagne) mais des géologues considèrent qu'il faut plusieurs dizaines d'années pour tirer les toutes premières conclusions. A ce jour nous ne disposons pas d'une expérimentation de longue durée (50 ans minimum) pour considérer que ce dispositif est digne de crédit ?

De plus « les études récentes réalisées par l'INERIS ont bien précisé que l'objet de ces barrages ne peut être d'empêcher tout passage à long terme de la saumure (ce qui serait difficile de garantir) mais de retarder autant que possible l'ennoyage de la zone de stockage et de réduire le débit de la saumure polluée sortant du stockage. »

Encrage des barrages !

L'étude d'impact dit encore : « Les terrains d'ancrage des barrières seront entièrement auscultés et excavés s'ils sont dégradés, pour éviter tout contournement des barrières par de la saumure. »

Deux réflexions viennent alors à l'esprit :

- L'excavation des parois fragilisées peut entraîner des travaux d'envergure et peut être fragiliser davantage les parois des galeries.
- En retenant l'hypothèse de bouchons de plusieurs dizaines de m d'épaisseur, est-ce que la manipulation d'une telle quantité de bentonite ou de béton ne serait pas plus fastidieuse, dangereuse et plus coûteuse que le retrait de 41000 tonnes de déchets.

En conséquence nous ne connaissons pas la quantité de bentonite (ou béton) nécessaire à cette opération, ni les exigences de mise en place, ni le temps à l'opération nécessaire à une telle opération. De plus le coût de l'édification de tels barrages est encore à déterminer puisqu'aucun élément ne nous est fourni à ce jour !

- **Il est singulier de lancer l'enquête publique avec des éléments manquants dans l'étude d'impact, soit parce qu'ils ne sont pas encore connus, déterminés et vérifiés**

RISQUES DE REACTIONS CHIMIQUES

Les études évoquent le dégagement possible sous pression d'hydrogène contenant des poussières d'aluminium et les incidences qui en résultent et nous renvoyons les commissaires enquêteurs aux données édictées.

Pour rassurer le public par rapport à une réaction chimique d'envergure qui conduirait à une explosion susceptible de provoquer la remontée des particules de métaux lourds en particulier, les études retiennent l'hypothèse d'un vide minier de 70 000 m³ qui constituerait une marge de sécurité, mais il ne s'agit que d'une estimation qui peut aussi varier en fonction de la convergence des parois (cf. supra).

La terce-expertise prend ses précautions : « Au vu de la grande variété de substances dangereuses organiques potentiellement présentes, une estimation de la nature et de la quantité de polluants organiques potentiels n'est pas possible.

Ces explications complémentaires montrent que les déchets stockés dans le site pourraient **contenir d'autres substances, excédant le cadre des paramètres déclarés par les producteurs de déchets** et/ou analysés par StocaMine dans le cadre du contrôle de réception des déchets. Ces substances supplémentaires peuvent avoir un impact sur la description des réactions chimiques, et également sur l'estimation quantitative des substances mobilisables contenues dans ces déchets. Cela concerne essentiellement les nitrates et les nitrites solubles, ainsi que les chlorures alcalins et alcalino-terreux.

L'équipe d'experts a proposé de réaliser des mesures de libération d'hydrogène sur un certain nombre d'échantillons de REFION choisis dans la bibliothèque d'échantillons, et des mesures de la teneur en ammonium et en ammoniac des déchets.

En vue d'améliorer la situation des données analytiques pour certains paramètres chimiques (métaux lourds, cyanures, nitrites, nitrates, ammoniac/ ammonium), nous avons proposé de réaliser des analyses supplémentaires sur les échantillons de la bibliothèque d'échantillons de StocaMine. »

Est-il prévu que STOCAMINE se plie à cet exercice ?

. « Le tiers-expert recommande de préciser l'effet sur cette substance (Zirame, composant du pyral) de la neutralisation à la chaux. En fonction des résultats obtenus, cette substance pourrait être prise en compte dans l'étude de l'impact du projet sur la nappe d'Alsace. »

Encore une fois faut-il se fier à des essais dans l'ambiance feutrée d'un laboratoire alors que sur site des éléments externes peuvent perturber les conclusions retenues.

NB : un évènement récent renforce notre pessimisme quant à la fiabilité de toutes les hypothèses émises par rapport aux réactions chimiques potentielles : en effet la lettre d'information signalait la carbonisation de deux palettes sans que les colis positionnés sur ces palettes ne soient impactés :

- Avons-nous une explication plausible de ce phénomène à ce jour ?
- Avons-nous l'assurance que de futurs évènements imprévus ou imprévisibles n'échappent pas aux prévisions scientifiques qui ont pu être évoquées ou imaginées ?

RISQUES POUR LA NAPPE PHREATIQUE & L'ENVIRONNEMENT

Affirmations du COPIL et réalité présente

Le COPIL retient l'hypothèse de la pollution de la nappe dans des proportions très limitées : une lagune de saumure polluée d'1,5 km. Cette affirmation ne tient pas compte de la réalité présente : une usine chimique sise à Cernay a connu un problème avec l'étanchéité de son site et des pesticides hautement toxiques se sont répandus dans la nappe. La production de lénacile et bromacil avait cessé depuis 1987 mais en 2006, ils sont détectés au puits 7 d'Ensisheim, distant de 15 km du site polluant.

La solution adoptée par le syndicat des eaux EBE (Ensisheim, Bollwiller et Environ) en début d'année 2010 fut d'aller forer un nouveau puits à la lisière de la forêt de la Hardt à 9 km à 9 km du périmètre EBE.

Combien de sites déjà pollués ?

Rappelons également qu'en raison d'un dépôt de déchets des industriels et des communes, le site Eselacker a subi une pollution avérée de ses sols et de ses eaux souterraines, notamment par des pesticides, des hydrocarbures et des polluants divers. Une affaire révélée en 1969 et portant encore des prescriptions en 2015.

Selon le rapport CAFFET "la base de données BASOL recense 124 sites pollués au contact de la nappe dans de nombreux cas dont une centaine fait l'objet d'une surveillance des eaux souterraines... La perspective de voir se pérenniser un nouveau foyer de substances toxiques sur ce territoire, certes à grande profondeur, ne peut dans ce contexte que donner lieu à des réactions de rejet." Il précise immédiatement après ces remarques que « la différence de coût entre les solutions de fermeture du stockage ne doit pas dicter le choix de celle qui sera retenue. **Cet écart est important, mais la position généralement exprimée que la préservation de la nappe d'Alsace sur le très long terme, dans le respect du principe de précaution, justifierait l'effort financier de la réversibilité** »

« **Le souci de l'économie ne doit donc pas apparaître comme un élément déterminant.** » : pourtant trois années plus tard il semble clair que cette orientation retenue par M. CAFFET soit totalement remise en cause au grand dam de la population alsacienne et de ses représentants. Le rapport CAFFET retient aussi que **"l'arsenic serait un facteur déclassant pour la nappe"** alors que l'on ne se préoccupe actuellement que des déchets mercuriels.

Citons encore l'Autorité Administrative du CGEDD : « Le site Natura 2000 le plus proche est la vallée de la Doller, située à 3,5 km, sur le plan hydrogéologique en amont du site Stocamine. Au droit du site, une zone humide s'est formée suite à un affaissement minier. Il s'agit aujourd'hui d'une réserve naturelle régionale, "les marais et landes du Rothmoos et des Silbermaettle", gérée par le conservatoire des sites alsacien ».

QUESTIONNEMENTS DIVERS ?

Aussi nous permettrons nous de poser certaines questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponses à ce jour :

Concertation de 2013 :

Est-ce que les remarques faites en 2013 lors de la concertation publique ont été prises en compte et explicitées à l'occasion de l'étude d'impact.

Convention d'ESPOO :

Est-ce que l'Allemagne et les Pays Bas ont été informés de l'étude d'impact conduisant au confinement de 41000 tonnes de déchets toxiques et de quelle manière ? Les Pays-Bas sont en effet concernés dans la mesure où ce pays a été précédemment impacté par des pollutions de saumures provenant des MDP (1983)

Temps perdu, consacré au déplacement des colis ?

Nous savons qu'il faut déplacer une quantité considérable de big-bags ou fûts pour procéder au déstockage des déchets mercuriels. Ces déplacements en des lieux exigus sont malaisés car il faut bien leur trouver des aires de stockage qui peuvent se situer à distance et lorsque les déchets mercuriels sont extraits, il faut alors replacer les colis destinés au confinement.

Coût des opérations en cours ?

- En fonction du nombre de colis mercuriels à extraire, quelle est la proportion de fûts à déplacer puis et replacer dans les blocs ?
- Combien de colis seront concernés par cette opération ?
- Quel est le temps consacré à ces différentes opérations ?
- Comment replacer ces colis dans la mesure où les galeries sont l'objet d'une convergence : dans la lettre d'information STOCAMINE d'octobre 2016, il est par exemple signalé que dans le bloc 12 « la largeur des galeries a diminué localement de plus d'un mètre ».
- De plus nombre de lettres d'information signalaient en sus une dégradation très significative des toits. Dans la mesure où l'on replace les colis dans les galeries, est-ce que les risques pour les opérateurs ne sont pas doublés ?
- Ne faut-il pas procéder à une remise en état des galeries avant de stocker ? A-t-on évalué le nombre d'heures de travail consacrées à cette tâche et les coûts y afférent ?

Coût de la mise en place de barrages ?

- Aucune estimation du coût de ces travaux ne nous est présentée ! De plus il est envisagé de procéder au remblayage des blocs 15, 16, 25 et 26 : un coût supplémentaire ! A-t-il été envisagé précédemment ?
- Or nous estimons (avec l'Autorité environnementale) que les dépenses envisagées pour un résultat aléatoire doivent être connues du contribuable, donc du grand public.

CONCLUSION

Analyse de la recherche de variantes et du choix du parti retenu

De façon générale, l'Autorité Environnementale a considéré que « le caractère illimité, et donc irréversible, du projet justifiait un niveau d'analyse bien supérieur à celui qui est couramment pratiquée pour des installations à caractère réversible. Bien que de nombreuses études aient été mises en œuvre au cours des dernières années, le dossier n'apporte pas la démonstration qu'il a exploré toutes les voies à la hauteur d'une telle ambition. L'analyse des variantes est relativement succincte ».

En conséquence nous réclamons toujours qu'une comparaison entre différents scénarios plus sûrs et plus raisonnables soient sérieusement étudiés par des experts indépendants, dont le choix ne serait pas assuré par la direction de STOCAMINE qui est juge et parti.

Surveillance à long terme :

L'autorité Environnementale reste très circonspecte sur la surveillance à long terme. Comment être assuré que dans 500 ou 1000 ans l restera trace de ce site et de l'interdiction de creuser à plus de 300m.

Des incertitudes sur les impacts futurs !

Nous tenons ci à rapporter la conclusion de la tierce-expertise :

« **Evaluation de l'impact sur la nappe** : Le Dossier de demande mentionne un flux et une concentration en polluant en sortie de puits sans indiquer les hypothèses prises en compte (évolution du flux de saumure de t0 à t= t0 + 1000 ans) ni les calculs effectués (concentration en polluant en sortie de puits).

De ce fait il n'est pas possible d'évaluer la pertinence et la rigueur de l'approche adoptée. Il est ainsi recommandé que le Dossier de demande précise et justifie toutes les hypothèses prises en compte et indiquent tous les éléments permettant d'analyser l »

Des incertitudes sur les déchets stockés

La tierce-expertise dit encore : « les éléments chimiques ont principalement été analysés par spectrométrie de fluorescence X (méthode dite SFX). Selon le type d'appareillage utilisé, la méthode est encore considérée aujourd'hui comme semi-quantitative. Elle a été normalisée en 2010 (avec prise en compte d'un étalonnage sur la matrice étudiée). Il est estimé par l'INERIS, à dire d'expert, que l'incertitude de l'analyse est de l'ordre de 50% »

En outre les analyses avaient pour objectif de déterminer les teneurs de certains produits chimiques sans se préoccuper des éventuels autres produits nocifs qui auraient pu être ajoutés. Tel est bien le cas des colis d'amiante qui peuvent très bien servir à dissimuler d'autres déchets beaucoup moins inoffensifs (l'incendie de produits considérés « ininflammables » nous incitent à la prudence).

Ajouter la pollution à la pollution

Au départ Mr CAFFET avait précisé dans son rapport que « la base de données BASOL recense 124 sites pollués au contact de la nappe dans de nombreux cas dont une centaine fait l'objet d'une surveillance des eaux souterraines...La perspective de voir se pérenniser un nouveau foyer de substances toxiques sur ce territoire, certes à grande profondeur, ne peut dans ce contexte que donner lieu à des réactions de rejet. »

Que sera l'Avenir ?

D'autre part lorsque l'on aura installé les scellements et comblé les puits, la pose de piézomètres n'est pas de nature à nous rassurer : en effet si les mesures révèlent une intense pollution de la nappe, quelles interventions serons-nous encore en mesure d'effectuer à 500 m sous terre : aucune, puisque tout sera scellé et inondé, donc les lieux seront inaccessibles ! la consommation de l'eau de la nappe sera compromise et les générations futures devront supporter le poids de nos "errements". **“Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.”** (Saint-Exupéry).

Rétention d'informations !

Stocamine reconnaît aujourd'hui avoir conduit une centaine d'études et pourtant moins de 10 études ont été portées durant toutes ces années à la connaissance de la CLIS puis la CSS : **cette rétention d'information depuis 13 ans n'est pas signe de coopération et de transparence avec les responsables politiques locaux, départementaux et régionaux, les associations et la population locale.**

Et puis en une seule fois lors du dépôt du dossier de l'étude d'impact impact : ce sont 12500 pages qui nous sont livrés : il est donc difficile pour tout un chacun de prendre connaissance de l'ensemble du dossier : « trop d'information tue l'information ».

Partialité des études

Nous savons que le projet de création de STOCAMINE a été retenu sur des bases scientifiques, contestées à l'époque par la vox populi, et largement discréditées de facto.

Il ne nous a jamais été donné de justifications scientifiques concernant des erreurs aussi sommaires qui n'ont jamais été reconnues officiellement, d'autant qu'elles n'ont pas été conduites objectivement à l'époque.

Limite des études

Comme nous l'avons souligné dans nos propos, INERIS puis la tierce-expertise émettent beaucoup d'hypothèses difficiles à démontrer, et l'Autorité Environnementale s'interroge sur les scénarios possibles à l'occasion du confinement, et sur nombre de recherches qui n'ont été que partiellement conduites ou totalement ignorées.

Etudes non réalisées à ce jour !

L'autorité Environnementale incite les responsables de StocaMine à mener des études complémentaires. Or nous n'avons pas l'assurance qu'elles seront faites. D'autre part il est évoqué des études qui sont en cours d'exécution : est-ce que les études d'impact ne devraient pas être finalisées au moment de lancer l'enquête publique ? Comment se prononcer sur des études d'impact incomplètes ?

Déstockons la totalité des déchets !

En conséquence retenons le scénario qui consiste à extraire la totalité des colis dans les limites bien sûr d'une sécurité maximale pour les opérateurs. Dans la mesure où certains secteurs posent des problèmes insurmontables pour un déstockage sécurisé il sera toujours possible de faire le point sur ce qu'il conviendra d'envisager avec des experts en sécurité, indépendants, choisis par les membres de la CSS.

A aucun moment dans les nombreuses études d'impact qui ont été menées, le scénario correspondant à notre vœu d'un déstockage maximal n'est envisagé et nous dénonçons ce manque de concertation préalable à l'occasion de cette enquête publique.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président d'Alsace Nature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Reinger', with a stylized flourish extending to the right.

Daniel REININGER

